

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
Commune de CORTE

Suivant acte reçu le 30 Août 2024 par Me Marie-Pierre CORIAT-POLETTI, Notaire à L'ILE ROUSSE (20220) 19 Avenue Paul Doumer, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Madame CASANOVA Marie, née à BEYROUTH (Liban), le 3 Novembre 1938, demeurant à FREJUS (83), 891, rue Jean Giono.

Elle a possédé depuis plus de trente ans, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens situés sur la Commune de CORTE (20250), savoir :

Dans une construction ancienne, 14 rue du Commandant Penciolelli, cadastrée section AE n°420, la moitié du lot n°6 : une cave au sous-sol.

Et dépendant d'une construction ancienne, 10 rue de la Citadelle, cadastrée section AE n°495, le lot n°4 : au sous-sol une cave, le lot n°5 : au rez-de-chaussée une pièce, et le lot n°6 : au premier étage une pièce.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis le notaire

Adresse mail de l'étude : etude.castellani.coriatpoletti@notaires.fr